



Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le **18 DEC. 2020**
ID : 025-252508247-20201208-2020_12_09-DE

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 8 décembre 2020

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCI du Doubs, 46 avenue Villarceau à BESANÇON, sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 19h12.

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BAEHR Frédérique suppléante de M. COUDRY Sébastien ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; LEMERCIER Myriam ; LOUIS Bernard ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAILLARD Valérie ; MÉNESTRIER Jean-François ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; ROCHDI Karima ; RUTKOWSKI Serge ; SOURISSEAU Nathan suppléant de Mme GAGLIOLO Lorine ; TERZO André ;

C.C.L.L : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ; NICOLET Mickaël ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : GAUTHIER André ; MORALES Roland

Étaient excusés :

G.B.M : CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; MICHEL Marie-Thérèse ;

C.C.L.L : COULET Gérard ; MONNIER Alain ; NICOLET Mickaël ;

C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Nathan SOURISSEAU suppléant de Mme GAGLIOLO Lorine

Procuration de vote :

Mandants : CONTINI Jean-Claude

Mandataires : LEGAIN Olivier

Objet : 3C.Dispositif ADEME pour l'économie circulaire
2020/12_09-56

PRÉVENTION

DISPOSITIF ADEME POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

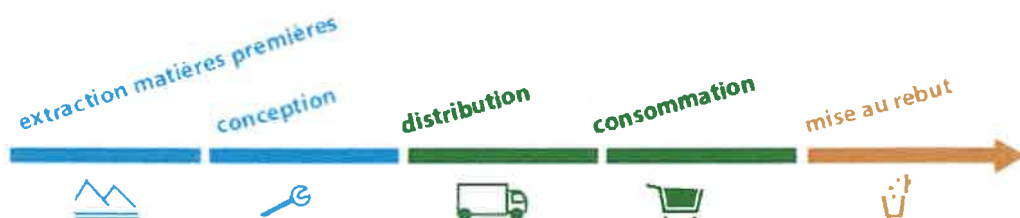
Rapporteur : Monsieur Christophe GARNIER, Conseiller Syndical Délégué à l'économie circulaire

I. DU PROGRAMME « TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ZERO GASPILLAGE » À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

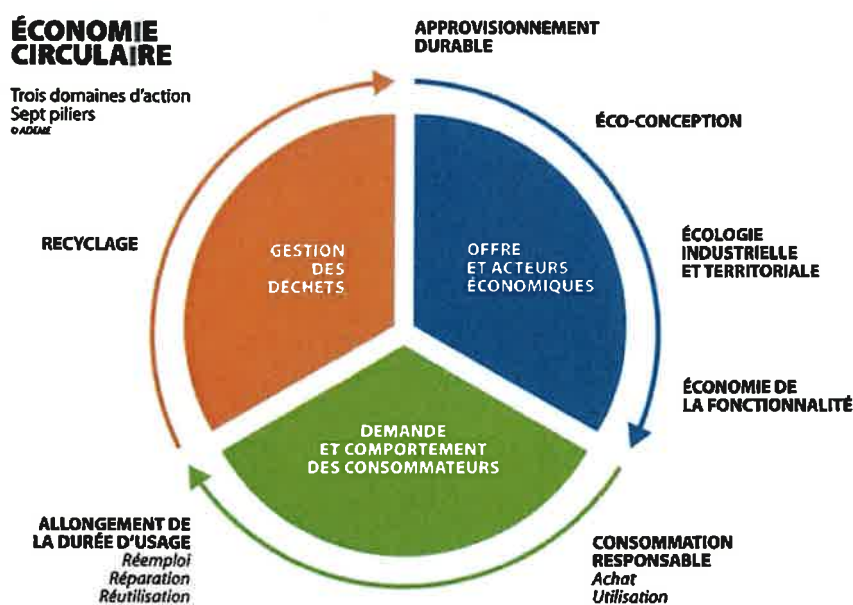
Suite à la loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a lancé en 2015 un appel à projet « Territoires Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » (ZDZG). Le SYBERT a été lauréat de cet appel à projet et a mené ce programme entre 2016 et 2019. Une chargée de mission ZDZG a été recrutée pour mener à bien ce projet. Elle est partie en mai 2020 suite à l'obtention d'un concours.

L'objectif de ce dispositif est de soutenir les collectivités les plus ambitieuses en matière de prévention et de gestion des déchets, dans une démarche d'économie circulaire, tout en contribuant à l'emploi local.

Il s'agit concrètement de réduire les sources de gaspillage, de donner une seconde vie aux produits, et de recycler tout ce qui est recyclable.



L'économie « linéaire » est un modèle qui va de la création du produit à sa destruction, sans envisager la fin de vie du produit. L'économie circulaire favorise le réemploi des matières et considère les déchets comme des ressources potentielles.



II. DISPOSITIF ADEME POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans le cadre de la loi AGECE (Anti-Gaspillage et Economie Circulaire), l'ADEME soutient la transition vers l'économie circulaire et accompagne les collectivités qui souhaitent s'engager. Aujourd'hui, les programmes ZDZG n'existent plus et ont été remplacés par de nouveaux dispositifs financiers tels que le dispositif de soutien à l'accompagnement au changement qui permet de prendre en charge environ 50% du poste d'un chargé de mission.

Par ailleurs, le SYBERT a été sélectionné par l'ADEME et fait partie des 7 collectivités de Bourgogne-Franche-Comté bénéficiant d'un accompagnement par le bureau d'étude ELCIMAÏ. Ce programme a pour but, à travers une démarche d'amélioration continue, d'aider concrètement chaque collectivité à faire un état des lieux de sa politique au regard de son contexte, définir sa stratégie d'actions et enfin suivre et évaluer sa performance globale en matière d'économie circulaire. Un outil de pilotage a été créé par l'ADEME : le référentiel économie circulaire.

III. LE RÉFÉRENTIEL D' ACTIONS ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le référentiel d'actions est un tableur complet et opérationnel, permettant d'avoir une vision globale et stratégique en interne de la politique d'économie circulaire. Il requiert un travail en transversalité au sein de la collectivité et avec les différents acteurs de la collectivité.

Ce référentiel permet de :

- réaliser un état des lieux des actions en faveur d'une politique déchets et économie circulaire ;
- établir une stratégie et son plan d'action associé ;
- suivre dans le temps et de mesurer les résultats obtenus dans une optique de progrès et d'amélioration continue.

Le tableur est composé de 5 axes de la politique « économie circulaire » :

- axe 1 : définition d'une stratégie globale de l'économie circulaire et inscription dans le territoire ;
- axe 2 : développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets ;
- axe 3 : déploiement des autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires ;
- axe 4 : outils financiers du changement de comportement ;
- axe 5 : coopération et engagement.

Le remplissage du référentiel couplé à un engagement politique fort permettra de viser une labellisation du SYBERT en faveur de l'économie circulaire.

À l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur ce projet et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le dossier de demande de soutien « accompagnement au changement » auprès de l'ADEME.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

18 DEC. 2020

ID : 025-252508247-20201208-2020_12_09-DE

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

